BÉGARD
dynamique & solidaire

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Bégard, le 13 NOV. 2026

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT KER AR VEUZIT DU 23 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2026 DE 08H00 A 18H00

SG/RM 144/11-26

Le maire de Bégard,
Vu le code de la route,
Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-5 et R 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement Ker ar Veuzit afin de permettre des travaux de terrassement sur réseaux électriques, au droit du n° 4.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'intervention devra être signalée en amont par des panneaux "travaux" et chaussée rétrécie, correctement positionnés, conformément à la réglementation en vigueur, pendant la durée des opérations du 23 novembre au 31 décembre 2026, de 08h00 à 18h00 en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise B3E de Changé (72), qui réalise ces travaux pour le compte de ENEDIS, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Madame la cheffe de police municipale de Bégard est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- GPA,
- L'entreprise B3E.

Gildas HERVÉ

MAIRIE DE BÉGARD (Côtes-d'Armor)